

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/09/22-16-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 septembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Après avoir constaté l'inutilité de l'emprise CA170 de 37 m² figurant au plan ci-annexé,

DECIDE :

OBJET : Vente d'un terrain sur le campus Aix-Schuman

Le Conseil d'administration approuve la rétrocession gratuite à la ville d'Aix-en-Provence l'emprise de 37 m² ci-après annexée.

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

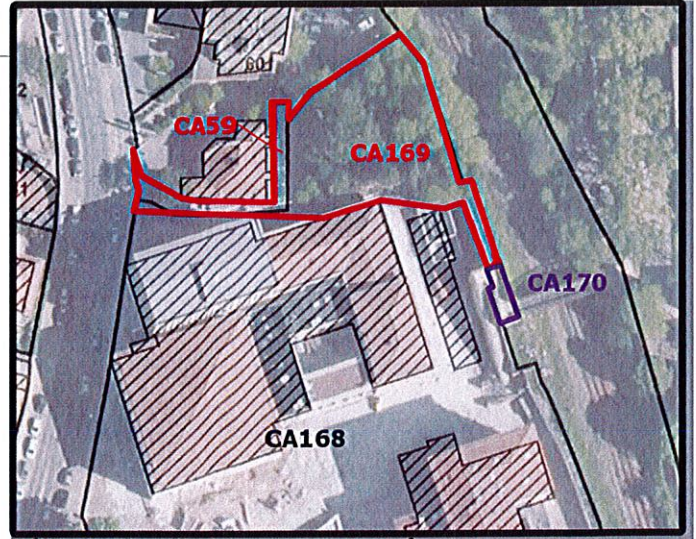
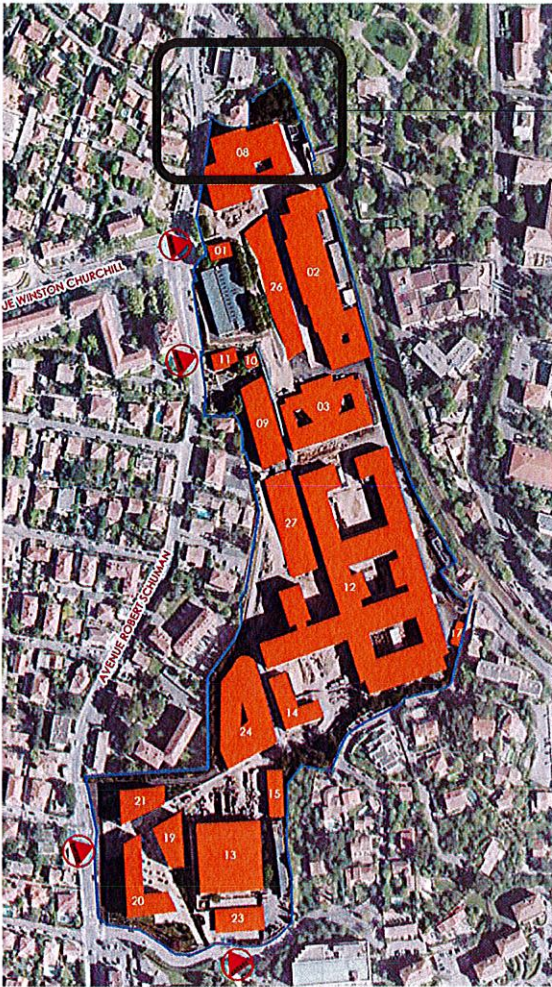
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 22 septembre
2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Les espaces concernés par ce projet sont :



Délimitation de la zone concernée :

- Par la demande d'autorisation de faire la demande à la ville de procéder à la vente auprès de Linkcity selon les modalités définies (CA59+CA169: 1243m²)
- Par la restitution à la ville d'une partie du foncier du site. (CA170 : 37m²)